

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 14 avril 2026 à 20 H

L'an deux mille vingt-six le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie de Saint Loup, sous la présidence de Gérard DALIGAULT, Maire en exercice.

Etaient présents :

Gérard DALIGAULT, Maire en exercice ;

Martine GUÉRIN et, Quentin MEYER, 1^{er}, 2nd Adjoint ;

Jean-Luc MACÉ, Paul BESNARD, Valérie THIEULENT, Jean-Louis GODEY, Laurence BARON, Sonia CHARBONNEL, Gabrielle LOPPINET, Pauline THEBAULT et Alexis PORQUET, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Dominique PINSON, Nathalie GÉNIN et Sébastien BERNARD

Secrétaire de séance : Pauline THEBAULT

Convocation adressée le 8 avril 2026
et affichée le 8 avril 2026

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents : 12 Votants : 12

Ordre du Jour

1. Appel nominatif – vérification du quorum et information sur les pouvoirs,
2. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 3 février et du 20 mars 2026,
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,
4. Affectation des résultats du CFU 2025 au budget primitif 2026,
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026,
6. Vote du budget primitif 2026 et du taux de fongibilité 2026,
7. Travaux de reprise des concessions de cimetière, choix de l'entreprise,
8. Participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 des écoles de Ducey-Les-Chéris,
9. Participation aux frais de fonctionnement 2024/2025 des écoles de Avranches- Saint Martin des Champs,
10. Participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 des écoles de Saint Quentin sur le Homme,
11. Participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 des écoles privées, OGEC Avranches et Ducey,
12. Questions diverses.

Le maire ouvre la séance en donnant lecture du courrier de démission du conseil municipal de Sébastien BERNARD, courrier qu'il a reçu ce jour par recommandé.

Ce courrier va être transmis à la sous-préfecture d'Avranches et Catherine FRANCOIS, suivante de liste sera installée dès demain comme conseillère municipale.

2026 04 14 01 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : PRESENTATION RESUMEE DU CFU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, Monsieur le Maire, Gérard DALIGAULT, s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, vote le Compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	571 029,47
	Réalisé :	446 653,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	571 029,47
	Réalisé :	281 111,66
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	664 824,49
	Réalisé :	362 211,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	664 824,49
	Réalisé :	672 310,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 165 541,89
Fonctionnement :	310 098,65
Résultat global :	144 556,76

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2026 04 14 02 AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2025 AU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 14 avril 2026 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	41 245,16
- un excédent reporté de :	268 853,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 098,65
- un déficit d'investissement de :	165 541,89
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	165 541,89

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	310 098,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	165 541,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	144 556,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	165 541,89

2026 04 14 03 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de contributions directes suivants avec une augmentation pour l'année 2026.

TAXES	BASES NOTIFIÉES 2025	TAUX APPLIQUÉS 2025	PRODUITS VOTES 2025	BASES NOTIFIÉES 2026	TAUX APPLIQUÉS 2026	PRODUITS VOTES 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	437 600	39.94 %	174 777	446 600	42.14 %	188 197
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	61 500	32.94 %	20 258	54 900	34.76 %	19 083
Taxe d'habitation (TH)	25 400	10.71 %	2 720	24 000	11.30 %	2 712
TOTAL			197 755			209 993

2026 04 14 04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses :	271 431.89 €
Recettes :	271 431.89 €

Fonctionnement

Dépenses :	537 675.76 €
Recettes :	537 675.76 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	271 431.89 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	271 431.89 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	537 675.76 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	537 675.76 € (dont 0,00 de RAR)

- décide d'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chacune des sections

Les investissements pour 2026 seront :

- Reprise de concessions de cimetière,
- Changement des fenêtres du logement communal jouxtant la salle des fêtes,
- Travaux de voirie dans la limite de 33 390.00 €,
- Achat d'une tondeuse.

2026 04 14 05 TRAVAUX DE REPRISSE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le maire donne la parole à Martine GUÉRIN qui est en charge de ce dossier. Elle rappelle au conseil municipal la procédure débutée en 2021 qui s'est achevée en Avril 2025. 38 tombes ont été qualifiées en état d'abandon.

Afin de procéder à la reprise de ces tombes, une consultation d'entreprises a été lancée afin d'obtenir des devis.

Entreprises Funéraires :

- Centre Funéraire Goudal, 1 La Touche - 50220 Ducey-Les-Chéris,
- Pompes Funèbres Hardy, 3 rue Valhubert à 50300 Avranches
- Pompes Funèbres Lepetit, 1 rue de la Vieillardière à 50600 Grand Parigny
- PFG Pompes Funèbres générales, 8 rue de la liberté à 50300 Avranches
- Pompes Funèbres Guérin, 5 rue de la liberté à 50300 Avranches

Les entreprises funéraires se sont déplacées entre novembre et décembre 2025 afin de faire un état des lieux et de chiffrer au mieux leur proposition de prix.

3 entreprises ont répondu favorablement et nous ont transmis leur devis :

- Pompes Funèbres Guérin pour la somme TTC de 23 660 €
- Pompes Funèbres Lepetit pour la somme TTC de 23 800 €
- PFG Pompes Funèbres générales pour la somme TTC de 35 203 €

Le devis de PFG Pompes Funèbres générales est non retenu en raison du prix non compétitif

Après étude des devis les Pompes Funèbres Guérin ne comptent que 35 tombes alors que les Pompes Funèbres Lepetit reprennent bien les 38 tombes.

	Guérin 23 660 €	Lepetit 23800 €
Nombre de tombes	35	38
Creusement et rebouchage	X	X
Démontage et évacuation des croix et entourages	X	X
Fourniture du reliquaire	X	X
Mise à l'ossuaire	X	X
Evacuation des déchets	X	X
Signalisation		X (82 euros)

Le plus pour Lepetit :

- le nombre exact de tombes (38)
- la signalisation
- Pas de commentaires pouvant entraîner un surcoût.

L'entreprise Guérin émet quelques réserves

- « Les corps retrouvés doivent être exhumables et en grande décomposition (état d'ossements) »
- « Les concessions comprenant des corps non réduits à l'état d'ossement seront rebouchées et déclarées non exhumables. »
- Le nombre de reliquaires peut combler rapidement l'ossuaire.

Notes :

- Pour chacune des entreprises, il a été convenu d'une probable réalisation en 2 temps.
- Certaines familles se sont manifestées lors de l'affichage des tombes reprises en concession.
- Il faudra les contacter pour finaliser la reprise définitive de la concession.

Après avoir entendu l'exposé de Martine GUÉRIN, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De confier ces travaux à Pompes Funèbres Lepetit pour la somme TTC de 23 800 €,
- Décide que ces travaux seront réalisés sur 2 années.

2026 04 14 06 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE DUCEY-LES-CHÉRIS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Ducey-Les-Chéris à hauteur de 1 347.78 € par élève, pour 2 élèves domiciliés à Saint Loup pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Ducey-Les-Chéris à hauteur 1 347.78 € par élève.

La somme totale de 2 695.56 € sera versée à la commune de Ducey-Les-Chéris.

Pour infos 1 312.87 €/enfant en 2024/2025

2026 04 14 07 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AVRANCHES / SAINT MARTIN DES CHAMPS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Avranches / Saint Martin des Champs pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Avranches et de Saint Martin des Champs à hauteur de 904 € par élève, pour 29 élèves domiciliés à Saint Loup pour l'année 2024-2025.

La somme totale de 26 129 € sera versée à la ville d'Avranches.

Pour infos 772 €/enfant en 2023/2024

2026 04 14 08 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 DU GROUPE SCOLAIRE « RENE HARDY » DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2025-2026 du Groupe scolaire « René Hardy » de SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 du Groupe scolaire « René Hardy » de SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME pour 16 élèves, plus un au prorata sur l'année, à hauteur de 869.83 € par élève.

Le montant de la participation pour l'année scolaire 2025-2026 sera donc de 13 917.28 €.

Pour infos 851.31 €/enfant en 2024/2025

2026 04 14 09 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026 DE L'ECOLE PRIVEE STE-MARIE/ST-JOSEPH (AVRANCHES)

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement 2025-2026 de l'école privée Ste-Marie/St-Joseph (Avranches) pour 6 élèves scolarisés en élémentaire et 7 élèves scolarisés en maternelle.

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le coût moyen départemental des classes élémentaires et maternelles fixé pour l'année scolaire 2023-2024 qui est de 578.17 € / élève pour l'école élémentaire et de 973.14 € / élève pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 de l'école privée Ste-Marie/St-Joseph (Avranches), à hauteur de 578.17 € / élève pour 6 élèves scolarisés en élémentaire et à hauteur de 973.14 € /

élève pour 7 élèves scolarisés en maternelle (tarifs basés sur le coût moyen départemental).

Le montant de la participation pour l'année scolaire 2025-2026 sera donc de 3 469.02 € pour les 6 élèves en élémentaire et 6 811.98 € pour les 7 élèves de maternelle, soit un montant total de 10 281.00 €.

Pour infos 561 €/ élève élémentaire et 941.35 € / élève maternelle en 2024/2025

Pour information le tableau récapitulatif du montant des participations versées par la commune pour les différentes années scolaires est communiqué aux membres.

Questions diverses

Le maire donne un compte rendu de l'installation du nouveau conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie qui s'est tenu le samedi 11 avril 2026.

Le maire indique au conseil que les différentes commissions de l'agglo seront définies lors de la réunion du conseil communautaire du 29 avril prochain et encourage chaque membre à s'y inscrire.

Martine GUÉRIN informe le conseil que la commune ne prend plus en charge le compteur d'électricité de la location au 1 impasse du Laurier, la locataire a souscrit un abonnement en son nom. Il en sera de même pour toutes les futures locations.

Martine GUÉRIN invite tous les membres présents à rejoindre les bénévoles du comité des fêtes pour l'organisation de la fête communale du dimanche 31 mai 2026 qui nécessite beaucoup de personnes.

Les dates des prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :

- Mardi 19 mai 2026 à 20h30,
- Mardi 23 juin 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le maire,
Gérard DALIGAULT.

